

Comment faire entrer l'esprit de la LOLF dans les EPLE ?

Telle était la dominante du colloque LOLF et EPLE du 22 mars à l'initiative du ministère avec inspecteurs généraux, cadres de l'éducation nationale, responsables administratif et financiers.

Dès l'introduction Jean Arthuis donne le ton de la journée : «La LOLF, réforme initiée par le Parlement et approuvée sur presque tous les bancs de cette maison, nous invite à appréhender d'une manière différente le fonctionnement de l'État, en nous interrogeant constamment sur les résultats des actions menées».

Rappelons-le, l'objectif principal consiste à remplacer une culture de moyens qui voulait qu'«un bon budget est un budget qui augmente», par une culture de résultats qui devrait nous porter à considérer qu'«un bon budget est celui qui permet, au meilleur coût, d'atteindre les objectifs préalablement définis».

Dés lors qu'il s'agit de rationaliser les choix budgétaires, les rappels au nécessaire remboursement de la dette publique prennent un aspect singulier en matière d'Éducation nationale.

C'est un procès qui est quelquefois fait à la LOLF : qu'elle soit un instrument pour réduire les crédits... Se préoccuper de l'avenir des enfants, c'est bien sûr leur donner la meilleure éducation possible pour en faire des citoyens responsables, pour permettre à chacun d'entre eux de s'épanouir ; c'est aussi éviter de leur laisser une montagne de dette publique.

L'Éducation nationale, c'est 60 milliards d'euros de budget. Il faut dès lors s'appuyer sur l'autonomie des établissements pour les engager dans une triple démarche :

- définition d'indicateurs de performance,
- contractualisation des objectifs,
- évaluation des politiques de gestion des ressources humaines.

Arthuis poursuit : «Au fond on a soumis les acteurs à une double injonction paradoxale :

- d'une part, un appel insistant à la responsabilité, à la mobilisation autour d'objectifs que chaque unité d'enseignement devait se fixer ;
- d'autre part, une gestion immuable des moyens attribués en fonction de grilles horaires arrêtées nationalement, fixant les horaires de chaque enseignement parfois au quart d'heure près».

Le thème de l'après-midi, "LOLF et Établissement public local d'enseignement", avait vocation à préciser les modalités de mise en oeuvre de la LOLF.

Un nouveau cadre d'exécution budgétaire et de gestion des ressources humaines :

- le minimum du socle commun de la loi Fillon,

- contractualiser le reste entre EPLE rectorats collectivités locales : la marge.

A terme, mettre les EPLE en concurrence, sanctifier la culture de résultats et de moyens accordés à ceux qui font le plus avec le moins de moyens.

Pour cela il faut s'appuyer sur toutes les réformes en cours.

Le directeur des affaires financières : «L'objectif est que le budget des EPLE soit en harmonie et en cohérence avec les prescriptions de la loi organique. A un moment ou un autre, il faudra bien sûr associer les collectivités territoriales au débat, puisque je le répète, le budget des EPLE ne retrace pas uniquement des crédits provenant de l'État».

Le directeur des ressources humaines du ministère analyse : «Je terminerai par deux nouvelles responsabilités confiées aux établissements : la première porte sur le remplacement de courte durée qui est aussi un élément de performance puisque l'État s'engage à ce qu'un certain nombre d'heures d'enseignement soit effectué. Il est important que les enseignants, le chef d'établissement, le conseil d'administration s'emparent de cette «ardente obligation» réglementaire d'assurer les horaires dus. En deux ans, le volume d'heures consacré au remplacement de courte durée aura ainsi été multiplié par trois en passant de 400 000 heures à 1,5 million. La seconde a trait au fameux décret de 1950, modifié récemment, sur le temps de service des enseignants. Ainsi, il est désormais reconnu statutairement que d'autres heures que celles d'enseignement peuvent entrer dans le champ de ces obligations».

L'exemple est parlant : on ne s'attache plus ici à une analyse qualitative mais quantitative : le 1,5 million d'heures de remplacement ce sont des milliers de professeurs remplaçants en moins en faisant travailler plus les titulaires présents, quitte à leur faire abandonner leur compétence disciplinaire («travailler plus pour ne pas gagner moins»).

La LOLF en EPLE c'est un rêve technocratique : disposer d'outils budgétaires pour faire participer les personnels eux-mêmes à la déréglementation à travers les conseils pédagogiques, les projets d'établissements dans une autonomie renforcée signe de l'esprit de "responsabilité" des EPLE .

Jacques Aurigny